

REGLEMENT INTERIEUR

Bibliothèque municipale **Souzy-la-Briche/Villeconin**

- 1) La consultation sur place des documents est ouverte à tous et libre de toutes formalités.
- 2) L'inscription à la bibliothèque est totalement gratuite.
- 3) Chaque inscrit peut emprunter jusqu'à 6 livres, 2 revues, 1 document sonore, pour une durée maximale d'un mois. Pour les DVD, le délai d'emprunt est de 15 jours. Les adultes et les adolescents, à partir de 15 ans, ont le droit d'emprunter 2 DVD. Les enfants, accompagnés d'un adulte, ne peuvent emprunter qu'un seul DVD.
- 4) Ce délai peut être renouvelable sur demande, avant l'expiration du délai initial et si le document n'a pas été réservé par un autre usager.
- 5) Chaque inscrit est responsable des documents qu'il emprunte et s'engage à en prendre soin. Le DVD ne peut être emprunté qu'à titre privé. La copie est interdite. Il ne peut être utilisé qu'avec un lecteur de DVD.
- 6) Si le dépassement du délai de prêt est important, il fera l'objet d'un (ou plusieurs) rappel(s) écrit (s).
- 7) Certains documents sont exclus du prêt et réservés à la consultation sur place. La bibliothèque se réserve le droit de suspendre le prêt de documents habituellement disponibles pour des raisons de traitement bibliographique ou d'entretien.
- 8) Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé ou remboursé. Les DVD seront remboursés par l'inscrit après consultation des tarifs auprès de la B.D.E. (Bibliothèque Départementale d'Evry).
- 9) Les documents détériorés ne doivent pas être réparés.
- 10) L'inscrit doit signaler tout changement d'adresse.
- 11) Afin que la bibliothèque reste un lieu convivial, les usagers sont priés de respecter le calme et la propreté des locaux. L'interdiction de fumer, boire et manger est de rigueur.
- 12) L'équipe de la bibliothèque est à la disposition du public pour toute demande de documents, pour l'aider dans ses recherches et recueillir toutes ses suggestions.
- 13) Les horaires de la bibliothèque de Souzy-la-Briche/Villeconin sont les suivants :
 - . Mardi : 16 H – 18 H 30
 - . Mercredi : 16 H – 17 H 30
 - . Vendredi : 16 H – 18 H 30
 - . Samedi : 11 H 00 – 12 H 30(Sauf jours fériés, vacances de Noël et mois d'août)

Fait le

Le Maire de VILLECONIN,
Jean-Marc FOUCHER,

Le Maire de SOUZY-LA-BRICHE,
Christian GOURIN,